




Un centre-ville apaisé :

Les aménagements pérennisés

 Priorité aux piétons, cyclistes autorisés
circulation générale interdite

 Priorité aux piétons et cyclistes
circulation générale autorisée,
limitation à 20 km/h
(zone de rencontre hypercentre)

 Aménagements cyclables pérennisés

Pont Legraverend
Voie ouest>est réservée aux vélos
et bus + Trottoir élargi

Rues de l'Hôtel Dieu et Lesage :
Couloir bus+vélos ouest>est

Vélorue : circulation à double sens
sur les quais

Quai Dujardin : vélorue prolongée
(circulation à double sens)

Boulevard de la Tour d'Auvergne :
Couloir bus+vélos sud>nord

Avenue Janvier nord :
Pistes sécurisées dans les 2 sens

Boulevard de la Liberté :
Pistes sécurisées dans les 2 sens

Rue Saint-Héliér :
piste élargie et sécurisée

Pont Saint-Héliér :
pistes sécurisées sur chaussée

